

MISE A DISPOSITION

« LA SALLE COMMUNALE »

DATE de réservation :

Location entre :

Mr/ Mme/ Mlle

Adresse :

Tél :

Et

La commune de CHELIEU
Représenté par Monsieur Max GAUTHIER
Maire de la commune

1 - TARIFS : applicables au 1^{er} Septembre 2023

ASSOCIATION COMMUNALE ET D'INTERET COMMUNAL

1 week end	Gratuit	
1 journée *	gratuit	
Nettoyage	75 euros	

PARTICULIERS DE LA COMMUNE

1 week end	300 euros	
1 journée *	200 euros	
Nettoyage	75 euros	

PARTICULIERS OU ASSOCIATIONS EXTERIEURS A LA COMMUNE

1 week end	700 euros	
1 journée *	500 euros	
Nettoyage	75 euros	

* Location 1 journée s'entend pour la remise et la restitution des clés le même jour.

2 - RESERVATION

Pour que la réservation soit enregistrée, des arrhes d'un montant de 20 % du tarif de la location doivent être versées. Celles-ci seront acquises à la commune si le désistement intervient moins de deux mois avant la date retenue.

3 - ASSURANCE

L'utilisateur devra justifier d'une attestation d'assurance le couvrant pour tout sinistre qui pourrait survenir pendant la période d'utilisation des locaux mis à sa disposition.

4 - CAUTION

Forfaitaire, elle est de 800 € quelle que soit la location et versée à la remise des clés.

5 - PAIEMENT

Le paiement est dû à la remise des clés.

6 - AFFICHAGE

Tout affichage par punaise ou autre moyen pouvant détériorer les supports est **interdit**.

7 - ETAT DES LIEUX

Un contrôle visuel de l'état du matériel et des locaux est effectué par l'utilisateur et le responsable communal à la remise des clés et à leur restitution.

L'utilisateur s'engage à rendre les **locaux**, le **matériel** et les **abords** propres.

8 - USAGE DES LOCAUX ET DU MATERIEL

Les "locaux" comprennent : la grande salle, la buvette, la cuisine (suivant contrat), le hall d'entrée et les sanitaires, les abords immédiats du parking. **L'accès aux autres locaux et à la cour de l'école est formellement interdit.**
L'utilisateur s'engage à faire un usage "normal" des biens qui sont mis à sa disposition et à éviter toute manifestation qui pourrait gêner le voisinage.

9 - NETTOYAGE des LOCAUX

La grande salle aura fait l'objet du balayage et les services communaux assureront un nettoyage complet. Les autres salles seront rendues propres, c'est à dire balayées et lavées à l'eau et au détergeant avec les moyens fournis par la commune.

10 - TELEPHONE

L'utilisateur s'assure qu'il dispose des moyens de communication (mobile ...) pour prévenir les services d'intervention en cas de nécessité.

11 - CHAUFFAGE

L'usage du chauffage est compris dans le tarif.

12 - ORDURES DECHETS

L'utilisateur devra utiliser les poubelles mises à sa disposition et les regrouper à l'endroit qui lui aura été indiqué. Le tri sélectif du verre et des emballages (bouteilles plastiques et boîtes en métal) sera effectué au moyen des bacs mis à disposition. Les matériaux seront déposés dans les conteneurs situés sur le parking. Afin de « sensibiliser » l'utilisateur à l'importance du tri, une caution distincte d'un montant de 60 euros est retenue. Elle sera restituée dès lors que le tri aura été pratiqué.

13 - RESTITUTION DES CAUTIONS

Le non respect de l'une ou l'autre de ces clauses peut entraîner la conservation par la commune de toute ou partie des cautions.

14 - MOTIF DE L'UTILISATION DES LOCAUX

Description précise : (Objet, animation musicale, réunion publique ou privée, entrées payantes ...)

.....
.....
.....
.....

15 - SECURITE

L'utilisateur reconnaît avoir été mis au courant de l'ensemble des dispositions de sécurité propres aux lieux utilisés.

16 - CLES

La remise des clés aura lieu le à H
La restitution des clés aura lieu le à H

17 - RAPPEL DES CONDITIONS FINANCIERES

<u>Montant des cautions</u>	
Réservation :	
Tri sélectif :	
Montant de la mise à disposition	
Arrhes versées	
Reste à verser à la remise des clés	

Fait à CHELIEU, le

L'utilisateur,

Le Maire,